

YACHT CLUB DE VICHY

Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny – 03200 VICHY

Téléphone secrétariat : 04.70.98.73.55.

ycvichy@gmail.com – Site internet : www.ycvichy.com

Association Loi 1901 affiliée Fédération Française de Voile et Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard.
Code NAF : 9312Z – N° SIRET : 779 066 455 000 14



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : REGATE INTERLIGUE EUROPE 2017

Date : Samedi 29 Avril, Dimanche 30 Avril et Lundi 1^{er} Mai 2017

Lieu : Lac d'Allier – VICHY

Autorité organisatrice : YACHT CLUB DE VICHY

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2. Les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte à la classe EUROPE.

2.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au **Yacht Club de Vichy – Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny – 03200 VICHY** au plus tard le 17 Avril 2017.

2.3. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- Ou leur licence Club FFvoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
- Le certificat de jauge ou de conformité.

2.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de la licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- Le certificat de jauge ou de conformité ;
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en Français ou en Anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- ✓ **45 euros (repas coureur du Samedi soir inclus).**
- ✓ **60 euros à partir du 18 Avril 2017.**

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription :

Le Samedi 29 Avril de 11H00 à 13H00.

4.2. Briefing 01H00 avant le 1^{er} signal d'avertissement.

4.3. Jours de course :

29/04/2017	15H00 – 1 ^{er} signal d'avertissement
30/04/2017	11H00 – 1 ^{er} signal d'avertissement
01/05/2017	10H30 – 1 ^{er} signal d'avertissement

4.4. Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions ;
- Affichées selon la prescription Fédérale ;
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante : yvichy@gmail.com.

6. LES PARCOURS

6.1. Les parcours seront type banane ;

6.2. L'emplacement de la zone de course : rivière Allier entre le pont de Bellerive et le pont barrage.

7. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1. 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2. (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant les 2 plus mauvaises courses.

9. PRIX

Une remise de prix aura lieu à l'issue de la dernière course.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous avons la possibilité de vous fournir, **sur réservation avant le 23 Avril** :

- Des paniers coureurs pour 6 euros par personne (Dimanche midi et Lundi midi) ;
- Samedi soir, les accompagnateurs peuvent retenir et participer au dîner des coureurs pour la somme de 30 euros par personne ;
- Un dîner le Dimanche soir est prévu sur le site du club pour 20 euros par personne (participant et accompagnant).

Hôtel partenaire :

- **HOTEL IBIS STYLE VICHY** situé à 200 mètres de la base nautique. Vos réservations peuvent être prises au 04.70.98.18.48.

Pour se faire plaisir :

- **ALETTI PALACE HOTEL** distant de 800 mètres. Téléphone : 04.70.30.20.20.

Autre :

- **HOTEL IBIS VICHY** localisé à 700 mètres du club. A contacter au 04.70.30.53.53.

Camping :

- **CAMPING LA ROSERAIE** localisé à 10 km de la base nautique. Vos réservations peuvent être prises au 04.70.32.43.33.

OFFICE DE TOURISME DE VICHY : 04.70.98.71.94.